

MONTPELLIER

votre ville

N° 3 — FEVRIER-MARS 1978

JOURNAL D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL



le sourire de la viticulture retrouvé...



Voici l'une des vitrines du présentoir « Prestige des vins de l'Hérault ». Cette exposition permanente dans l'atrium de la Mairie du Polygone, doit concourir à la promotion des vins du département.

« Vous avez redonné à Montpellier le sourire de la viticulture » ce lyrisme méridional — qui ne l'aurait deviné ! — émane de M. Maffre-Baugé, président de la Chambre Régionale d'Agriculture. C'était la réponse à l'invitation du Député-Maire Georges Frêche et du Conseil Municipal à l'occasion de l'inauguration d'un présentoir : « Prestige des vins de l'Hérault ».

Hors quelques expositions poussiéreuses et vétustes, inconnues du public et des touristes, Montpellier semblait oublier qu'elle est la capitale de la grande région viticole de France. A présent cet oubli est réparé. Depuis le 15 février l'atrium de la Mairie du Polygone possède un attrait supplémentaire avec une exposition permanente des vins de l'Hérault.

UNE EXPOSITION PERMANENTE DES VINS

Une structure moderne comportant trois vitrines a été conçue et décorée pour accueillir ces fines bouteilles : l'une est réservée à nos grandes appellations « Clairette du Languedoc » et les vins doux naturels : « Muscat de Lunel », « Muscat de Mireval », « Muscat de Frontignan » et « Muscat de Saint-Jean-de-Minervois ».

Rouge et feu, les vins délimités de qualité supérieure montrent la diversité des producteurs du département mais aussi leur souci constant de faire des vins de qualité. Enfin dans une troisième vitrine, la multiplicité des vins de pays souligne l'originalité de la gamme des vins de l'Hérault.

Cette première exposition a pour but de présenter globalement les vins fins des producteurs du département. Elle a donc également une valeur didactique puisque elle permet à chacun de mieux connaître cette production.

Si les vins sont là en permanence le thème des expositions variera périodiquement. Il s'agit de faire connaître aux autochtones en premier la richesse de leurs vins ; il s'agit aussi de leur en montrer toutes les possibilités et leur place dans la gastronomie languedocienne.

ET BIENTOT LA FÊTE DU VIN

Ce présentoir « Prestige des vins de l'Hérault » est une étape dans les objectifs de politique viticole du Conseil Municipal. Le Député-Maire, on le sait, souhaite aller plus loin et créer dans le département « La Fête du Vin » comme il existe à Munich « La Fête de la Bière ». Le projet est à l'étude avec les dirigeants professionnels. Il est également question d'une Maison des Vins et des Coteaux du Languedoc à Montpellier.

vers un musée des arts sacrés dans la chapelle de la visitation

Le rôle de l'Eglise Catholique a marqué profondément l'histoire de Montpellier du règne des Rois de Majorque à nos jours. Créer un musée des arts sacrés à Montpellier c'est s'inscrire dans cette tradition régionale. Ce projet va se réaliser prochainement dans le cadre de la Chapelle de la Visitation dont la façade classée s'impose dans le bas de la rue de l'Université. Et ceci grâce à une entente entre la Municipalité de Montpellier et l'Association pour la connaissance et la sauvegarde de l'art sacré dans l'Hérault, et l'aide attendue de l'Etat, du département et de la Région.

La Chapelle de la Visitation était désertée depuis le départ des Religieuses et l'effondrement de la toiture. Elle va retrouver une raison d'être. Cédée

en 1977 par le Diocèse à la Ville, cet édifice une fois restauré va devenir le musée des arts sacrés de la région. Au cours d'une visite effectuée sur les lieux le 10 février, un plan de restauration a été établi.

L'Etat et les collectivités locales prendraient à leur charge les travaux du gros œuvre (réfection de la toiture et de l'intérieur de l'Eglise), l'association d'art sacré se chargerait de la décoration intérieure et de l'exposition permanente des objets religieux. Une réalisation attendue et qui ne peut que contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel, en sauvant les trésors d'Art des églises de Montpellier et du département pour les offrir à l'admiration du public.



Derrière la façade Louis XIII de la chapelle de la visitation, la nef va accueillir le premier musée des arts sacrés à Montpellier.

la sécurité urbaine

99.140/4



Partout les agressions ne cessent de croître. La violence trouve dans les grandes agglomérations un terrain privilégié car les communes ne disposent pas des moyens suffisants pour assurer pleinement la sécurité des citoyens, les effectifs de police dépendant du seul Ministère de l'Intérieur.

Ces effectifs sont insuffisants. Aussi le Maire et le Conseil Municipal sont intervenus à plusieurs reprises pour insister sur le manque de crédits de fonctionnement et d'équipement de la police.

La pratique du contingent obligatoire de police que les collectivités locales ont à assurer est choquante pour plusieurs raisons.

D'abord, elle consiste à faire payer par les communes les charges d'un service qui n'est pas placé sous l'autorité municipale mais sous celle du Préfet. Or, les collectivités locales ne devraient payer que les services dont elles sont responsables.

Ensuite la police d'Etat est insuffisante pour les grandes villes. Les crédits du budget 1978 sont trop faibles pour porter vraiment remède à cette pénurie.

D'autre part il s'agit de réexaminer la situation professionnelle des personnels de police et la mission qui leur incombe. C'est le seul moyen de lutter efficacement contre l'évolution de la délinquance et de la criminalité accrue du fait du phénomène de l'urbanisation intervenu au cours de ces vingt dernières années.

La rémunération des personnels de police participe de la dégradation générale des traitements de la fonction publique par rapport à la hausse générale du coût de la vie et à la progression des salaires du secteur privé.

Si l'on prétend obtenir une bonne police et assurer ainsi la sécurité des citoyens il faut enfin lui donner les moyens d'accomplir sa mission.

L'Etat doit prendre ses responsabilités tant au niveau du manque d'effectifs que de leur statut professionnel, ceci traduirait de la part des pouvoirs publics une volonté d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants. De notre côté, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour y parvenir. Un nouveau commissariat de police à la Paillade a d'ores et déjà été demandé mais les délais prévus actuellement sont très longs. Nous intensifions notre action dans ce sens pour que tous les habitants de Montpellier et en particulier les femmes et les enfants puissent vivre et se déplacer sans peur dans toutes les artères de la ville notamment dans les parkings du centre-ville.

Georges FRÊCHE
Député-Maire

une station d'épuration pilote à montpellier

la céreirède aborde sa phase finale

Dans la lutte contre la pollution, la Céreirède, station d'épuration de la ville de Montpellier, tient une place essentielle par l'importance des débits des eaux usées (débit minimum de 90.000 m³/jour, soit plus de 1.000 litres/seconde). Située au Sud de Montpellier, sur la commune de Lattes, la Céreirède reçoit non seulement toutes les eaux usées de Montpellier, mais également celles des communes de Juvignac, Saint-Jean-de-Védas et Castelnau-le-Lez.

Le rôle de la Céreirède consiste donc à traiter les eaux résiduaires : une entreprise indispensable pour la salubrité des habitants de Montpellier et des baigneurs de Palavas. Aussi le Conseil municipal s'en est-il occupé en priorité et a-t-il voté le budget nécessaire.

● UNE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Pour lutter contre la pollution, on recourt traditionnellement au traitement classique en deux phases : le traitement mécanique-physique et le traitement biologique.

La phase mécanique-physique était terminée depuis 1975. La phase biologique était en cours, mais le financement complet n'était pas mobilisé. Il a fallu le mettre en place sur les crédits de la ville sans l'aide du Ministère de l'Intérieur, mais avec le concours de l'Agence de Bassins. Le Conseil municipal a aussitôt inscrit cette opération au titre du budget supplémentaire 1977 et au budget primitif 1978 à concurrence du montant global des travaux, soit 27 millions.

La lutte contre la pollution est dès à présent assurée.

● LES TRAITEMENTS CLASSIQUES

Parmi les traitements classiques, le traitement physique marque l'un des stades de base. Il consiste en une décantation précédée d'un dégrillage, d'un dessablage et d'un deshuilage. L'effluent perd, par un temps de passage de une heure et demie dans les décanteurs, la plus grande partie de ses matières en suspension.

La tranche biologique sera livrée le 27 avril. Les ouvrages sont actuellement en cours de remplissage. Le but est de piéger les pollutions non décantables par une aération puissante de l'effluent.

Cette opération s'effectue dans des bassins d'oxygénation d'un volume de 7.800 m³ et dans deux décanteurs spéciaux appelés « clarificateurs », d'un volume de 13.000 m³.

Cette pollution se retrouve sous forme de boue qu'il faut neutraliser par digestion anaérobie. C'est le rôle de digesteurs de 5.500 m³ qui produisent 60 tonnes environ par jour de boues inertes, filtrées. Ces boues sont très recherchées pour des usages agricoles, du fait de leur forte teneur en azote.

Le 27 avril, on va fournir un effluent dont la pollution est ainsi réduite, à la suite de ce traitement à 90 %.

● UNE STATION-PILOTE AU NIVEAU DE LA DESINFECTION

Mais le Conseil municipal ne se cantonne pas à ce traitement classique. Compte-tenu de la protection du milieu naturel qui est le Lez et de la proximité immédiate du littoral, une phase complémentaire est en voie de lancement : c'est la désinfection des effluents.

Comme il n'existe aucun procédé connu applicable à une agglomération aussi importante que celle de Montpellier, le Conseil municipal, avec le concours de l'Agence de Bassins a lancé des essais « pilote » dans la désinfection pour tester les divers procédés et retenir celui qui sera le plus adapté à sa situation.

Cette expérience est unique en son genre. Elle est suivie nationalement et elle est destinée à avoir des retombées internationales.

Un « pilote » est d'ores et déjà installé. Il comprend une chaîne de filtration, une chaîne d'ozonisation et une lagune expérimentale de 700 m².

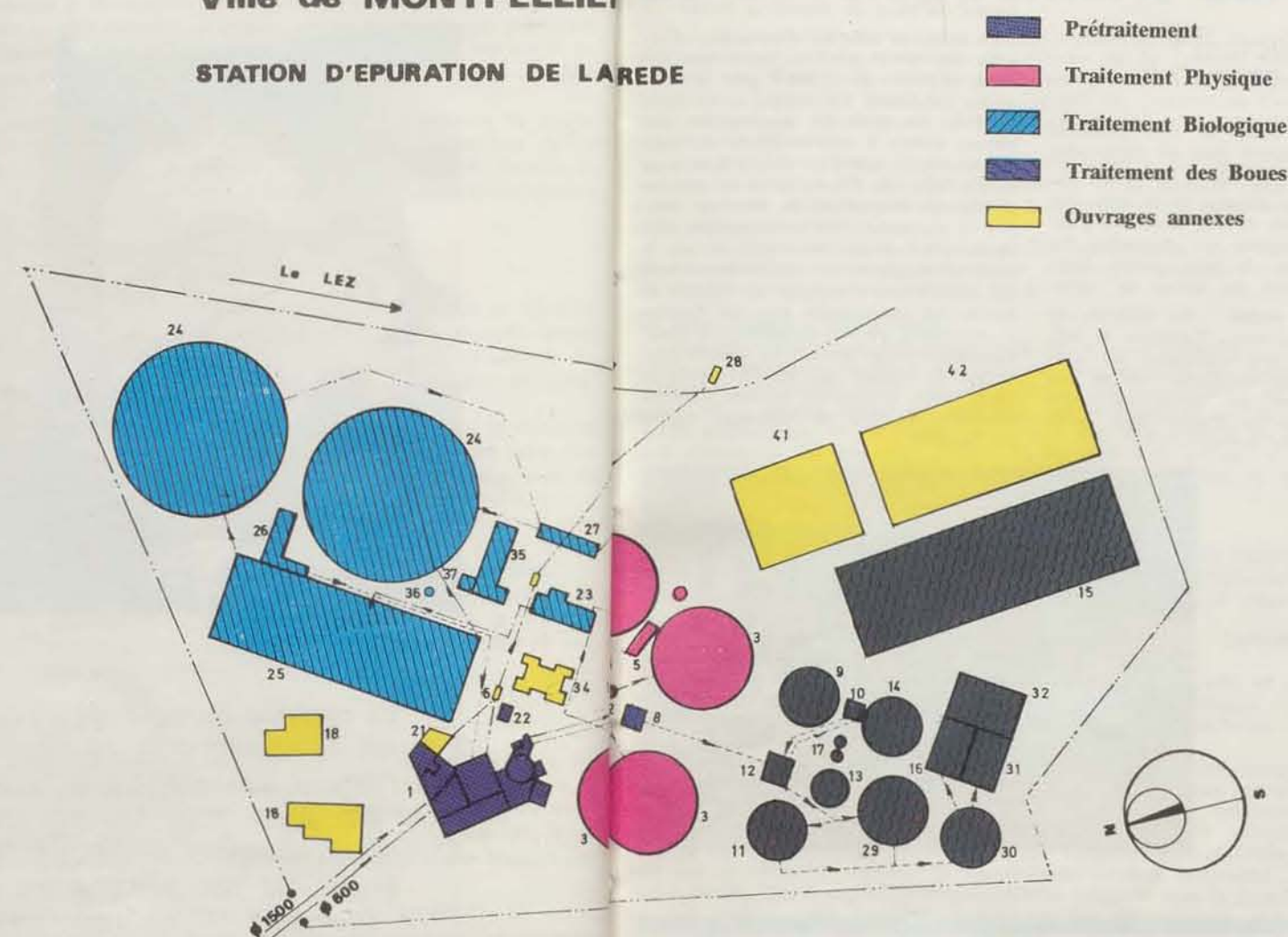
Les autres « pilotes » seront installés au mois d'avril. Ils comporteront en particulier une chaîne de chloration, une chaîne d'ultrafiltration, une chaîne d'ultra-violet, etc.....

Ces essais se poursuivront sur une période d'un an. Ils sont contrôlés par l'Agence de Bassins Rhône-Méditerranée-Corse.

Après les résultats de ces essais, on procèdera à la mise en route d'un chantier pour le stade 3 : désinfection des effluents qui doit assurer à Palavas une baignade dans une eau exempte de tout germe pathogène.

Ville de MONTPELLIER

STATION D'EPURATION DE LAREDE



légende du plan

Ouvrage 1^{er} et 2^{ème} tranche

1 - Prétraitement - Relèvement ● 2 - Répartition ● 3 - Décanteurs primaires
4 - Puits à écumes ● 5 - Comptage ● 6 - Regards d'interconnexion ● 7 -
Ouvrage de rejet ● 8 - Puits à boues ● 9 - Epaisseur ● 10 - Salle des
pompes - Chaux ● 11 - Digesteur ● 12 - Chaufferie ● 13 - Gazomètre
● 14 - Stockeur ● 15 - Lits de séchage ● 16 - Déshydratation des boues
● 17 - Poste toutes eaux ● 18 - Logement ● 19 - Bâtiment d'exploitation

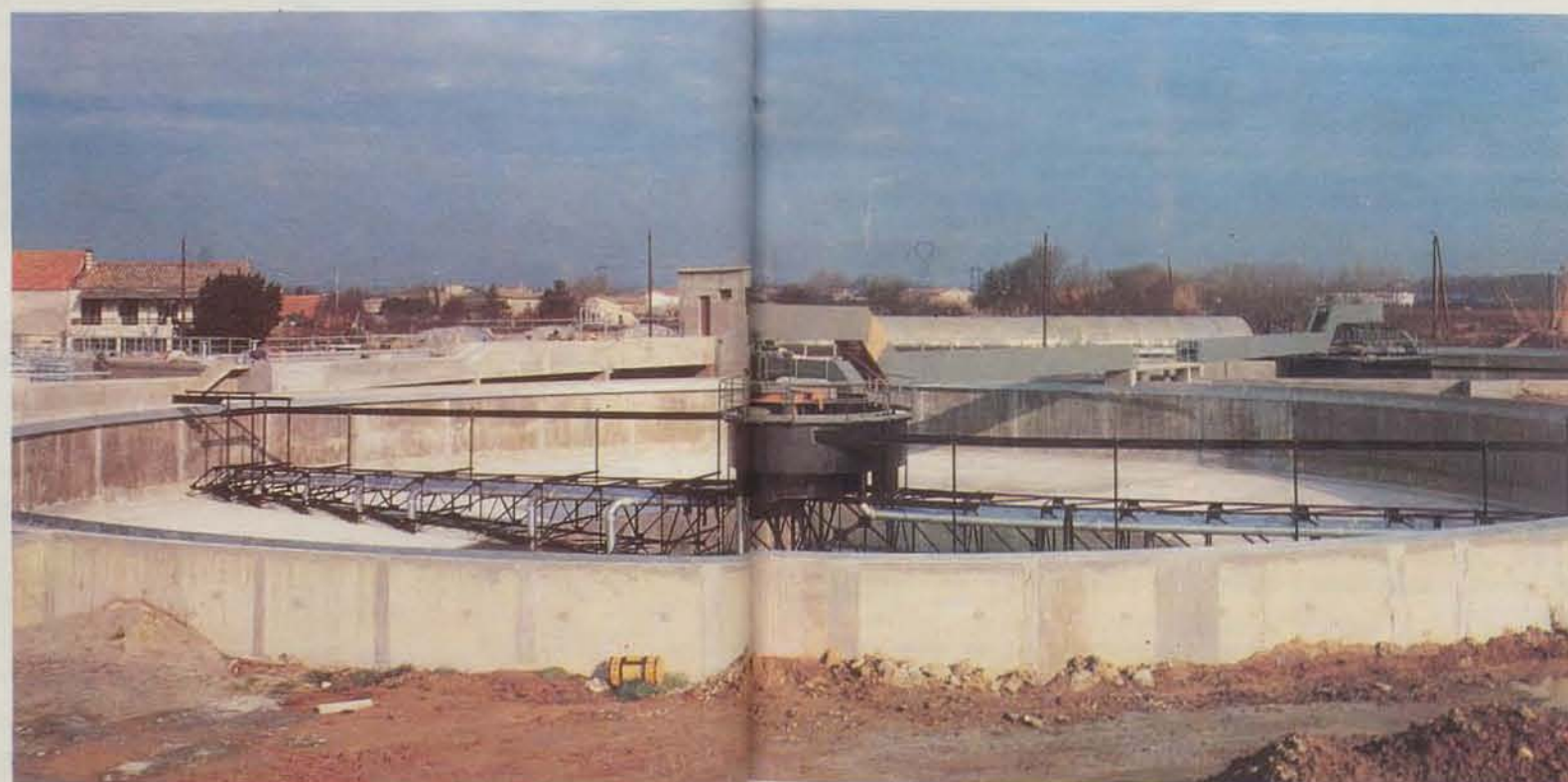
Ouvrages traitement biologique

● 21 - Déversoir d'orage ● 22 - Aménagement du prétraitement ● 23 -
Poste de relèvement intermédiaire ● 24 - Clarificateurs ● 25 - Bassin
d'aération ● 26 - Poste de recirculation des boues ● 27 - Comptage ●
28 - Ouvrage de rejet ● 29 - Digesteur ● 30 - Stockeur ● 31 - Déshydratation des boues ● 32 - Aire de stockage des boues ● 33 - Bâtiment d'exploitation ● 34 - Groupe électrogène ● 35 - Centrale d'air ● 36 - Comptage d'air ● 37 - Transformateur ● 38 - Puits toutes eaux

Traitement tertiaire - Essais pilotes

41 - Essais pilotes ● 42 - Lagune expérimentale.

Les bassins d'oxygénations de 7.800 m³



LES BASSINS DE LA CEREREDE



Vue générale. Au premier plan : les 4 décanteurs de la phase physique.
Au deuxième plan : la phase biologique, mise en eau des ouvrages.

le bureau d'aide sociale intensifie ses actions en faveur du troisième âge

Multiplier les lieux de rencontre et les services pour les personnes du troisième âge, c'est dans ce sens que s'intensifient les actions du Bureau d'Aide Sociale.

Un nouveau foyer a été inauguré le 17 février pour les personnes âgées, en plein centre-ville, au 34 de la rue des Etuves. C'est le onzième installé à Montpellier.

UN FOYER BIEN SITUÉ

C'est un foyer spacieux, confortable, bien situé. C'est un départ. Il est appelé à être agrandi par la suite.

Mais, dès à présent, ce foyer qui est ouvert à toutes les personnes du 3^{ème} âge de Montpellier leur propose un certain nombre de services. On y sert des repas à midi, que l'on peut consommer sur place ou bien emporter; on y sert aussi des goûters. L'accent est mis sur l'animation grâce à des séances de cinéma, à l'organisation de jeux de société. Une bibliothèque permet également de consulter un grand nombre de parutions.

Les personnes âgées qui fréquenteront ce club auront la possibilité, à partir du printemps, de se joindre aux autres clubs pour des excursions.

MULTIPLIER LES LIEUX DE RENCONTRES

Lors de l'inauguration qui rassemblait tous les responsables du Bureau d'Aide Sociale, M. Georges FRECHE qui en est le Président, a marqué sa satisfaction de voir multiplier ces structures qui permettent aux personnes âgées de rester chez elles et de trouver, à proximité les services immédiats, ainsi qu'une compagnie et des distractions qui leur font oublier leur solitude.

Les résidences-foyers sont là pour accueillir celles qui estiment ne pas pouvoir demeurer chez elles. Aussi une nouvelle réalisation va-t-elle être prochainement mise en service sur le terrain de BEL-JUEL, à proximité du quartier de Campériols. Ce sera la sixième résidence-foyer. Enfin en ce qui concerne l'installation du téléphone, le Conseil municipal a décidé que les personnes âgées pourraient solliciter une aide du Bureau d'Aide Sociale.

DE LA 1^{re} A LA 11.000^e CARTE DU TROISIEME AGE

L'affluence des demandes de cartes du troisième âge à la mairie, prouve le succès d'une telle entreprise. De la première carte délivrée le 9 janvier par le député-maire G. Frêche à M^{me} Marie-Louise Guillaume, un long chemin a été parcouru. On atteignait le cap des 11.000 à la fin février. Et les dossiers continuent à arriver. Toutefois, les personnes de plus de 65 ans résidant à Montpellier et qui n'auraient pas reçu leur carte peuvent bénéficier de tous ces avantages sur simple présentation de leur propre carte d'identité, jusqu'à la fin du mois de mars.

La carte du troisième âge donne droit à la gratuité des transports urbains selon certains horaires, à des prix réduits sur les places de cinéma et sur certaines représentations de l'opéra municipal. Enfin, elle donne l'accès aux clubs du troisième âge et aux excursions et séjours-vacances organisés par eux.



les centres d'accueil dans les maternelles :

• UNE STRUCTURE A FAIRE CONNAITRE

Quel est le bilan du fonctionnement des centres d'accueil dans les maternelles après quatre mois de mise en place ?

Une quinzaine d'écoles de la ville sont maintenant dotées de ces structures d'accueil pour répondre aux demandes des parents désireux de faire garder leurs enfants en dehors des heures de classe.

Un élément positif : les effectifs ne cessent de progresser. Toutefois la fréquentation est loin d'atteindre les pronostics. Ceci est dû d'une part au fait que ces centres ont ouvert en cours d'année scolaire et d'autre part, qu'ils restent fermés le mercredi.

Aussi le Conseil Municipal a-t-il décidé de ne pas créer de nouveaux centres durant les mois de janvier et février.

En effet, la création d'un centre d'accueil représente pour la mairie une dépense de l'ordre de 17.000 F pour le salaire des moniteurs, les charges et les équipements éducatifs. La participation des parents s'élève à environ 25 % du coût. Par contre, la mairie ne perçoit à se sujet aucune aide de l'Etat. D'où la décision de reporter l'ouverture de nouveaux centres en septembre, tout en continuant d'ici là à apporter des améliorations sur le plan pédagogique en collaboration avec des associations s'occupant de centres de loisirs. La concertation avec les familles se poursuivra en vue d'améliorer le fonctionnement de ce service. Le Conseil Municipal va engager des actions auprès de l'Etat pour obtenir le soutien financier nécessaire et ceci en sollicitant l'appui des familles.



ENQUÊTE OUVERTE :

les chiens dans la cité et dans ses abords immédiats

Les chiens en liberté dans la cité, les chiens gambadant dans la campagne, un thème qui provoque, de nos jours, les débats les plus passionnés.

A Montpellier, le problème a été soulevé au sujet du parc de Montmaur où s'exercent les amateurs de footing et de culture physique. Les habitués de ce cadre pittoresque ont déposé auprès du député-maire Georges Frêche, une pétition pour attirer son attention sur les dangers de laisser les chiens envahir le parc : les enfants effrayés, les sportifs gênés, l'hygiène menacée. Et ils ont demandé que le parc de Montmaur soit interdit aux chiens.

Les chiens dans les rues de la ville ? Les chiens lâchés dans la campagne ? Qu'en pensez-vous ? Faites-nous part de vos suggestions en écrivant à « Montpellier votre ville », service des relations avec la population, mairie du Polygone.

ECRIVEZ-NOUS !...

Nous inaugurerons au n° 4 la rubrique : « Le courrier des lecteurs ».

Faites-nous part de vos suggestions et de vos critiques. Votre collaboration ne peut que nous aider.

Et nous ne manquerons pas, avec votre accord, de publier les observations susceptibles d'intéresser l'ensemble des lecteurs de Montpellier, votre ville.

création du comité de développement culturel de montpellier

Le 27 janvier a marqué une étape importante pour la culture à Montpellier. Une date historique. G. Frêche et le Conseil Municipal ont mis en place trois structures de concertation : un Conseil de Gestion à l'Ecole des Beaux-Arts, un Conseil de Gestion au Conservatoire régional de Musique et d'Art Dramatique, et un Comité de développement culturel.

Une politique démocratique de la culture passe par la création de tels organismes qui ont pour but de recueillir et de traduire l'expression d'une volonté artistique et le droit à la différence revendiqué par toute cellule de création.

Aussi, l'on comprend l'affluence des participants à la première réunion du Comité de développement culturel : plusieurs centaines de représentants des associations de la ville.

UN ORGANISME CONSULTATIF

Car le Comité qui est avant tout un organe consultatif se doit d'être représentatif de tous les courants de pensées, de toutes les tendances artistiques. Il est ouvert à toutes les associations de Montpellier et à toutes celles qui ont une action évidente sur la ville.

Ni ostracisme, ni sélection, le Comité est une tribune où chacun peut s'exprimer en son nom propre ou au nom d'un groupe. C'est sa raison d'être exprimée clairement dans ses statuts dont le député-maire, G. Frêche, a donné lecture.

MISSION ET ROLE DU COMITE

La mission du Comité est d'assurer un développement cohérent et démocratique de la vie culturelle à Montpellier. En conséquence, le Comité est essentiellement un organe de concertation et de proposition, outil de réflexion et d'étude.

Compte tenu de sa mission générale, les tâches du Comité pourront être les suivantes :

a) Proposer les axes de la politique culturelle de la ville et étudier les propositions issues d'une large consultation des usagers.

A cet effet, le Comité mène toute enquête et consultation nécessaires à sa mission.

Pour remplir ce rôle de concertation et d'analyse des besoins, le Comité s'adresse sans exclusive au Conseil Municipal, aux associations et groupements d'associations, aux professionnels et bénévoles du spectacle et de l'animation; il consulte et entend par ailleurs, s'il le juge utile, experts et personnalités de l'intervention culturelle, ainsi que les organismes municipaux ou extra-municipaux travaillant sur le cadre de vie (sport, socio-culturel, urbanisme, relations avec la population).

b) Etudier pour l'équipe municipale les propositions culturelles correspondant à la politique qu'il propose.

c) Proposer les implantations des équipements culturels, compte tenu des impératifs de planification et de budget, après la plus large consultation des usagers.

d) Proposer toute initiative d'information sur la politique culturelle de la Municipalité, notamment à l'intention des classes les plus culturellement défavorisées.

Pour ce faire, le Comité propose toute action ponctuelle qui lui paraît qualifiée.

CREATION DE ONZE SOUS-COMMISSIONS

Le statuts du Comité prévoient l'élection d'un bureau renouvelable tous les deux ans qui aura pour but de mettre en place des sections spécialisées. Le maire en sera président de droit. Le secrétariat du Comité et des secteurs spécialisés sera désigné par le Conseil Municipal.

L'objectif de ces groupes est d'élaborer des propositions qui seront reprises dans le projet global que le Comité proposera chaque année à la Municipalité.

Lors de la séance du 27 janvier, onze sous-commissions ont déjà été créées :

1. Cinéma, audio-visuel, photographie. — 2. Théâtre. — 3. Arts plastiques, peinture. — 4. Danse et art chorégraphique. — 5. Musique, art choral, chant, art lyrique. — 6. Littérature, poésie, bibliothèque. — 7. Culture occitane. — 8. Loisirs éducatifs. — 9. Histoire - archéologie - musée. — 10. Animation - fête. — 11. Politique générale culturelle.

Dès à présent, tout représentant d'association ou toute personnalité engagée dans l'action culturelle doit écrire au service des Relations avec la population et indiquer la sous-commission de son choix.

Toutefois, certaines disciplines dépassent les compétences d'une seule sous-commission; il est alors possible de suivre les travaux de plusieurs sous-commissions.

De la concertation de chacun, jaillira la politique culturelle montpelliéraine du demain-consultatif, de par ses statuts, le Comité de développement culturel trouvera son prolongement dans l'Office de la culture qui sera créé dans un deuxième temps. Ce sera l'organe exécutif.

Ainsi, se trouve cristallisée la politique culturelle de la Municipalité d'Union de la Gauche, désireuse de doter Montpellier d'authentiques structures qui lui permettent de rivaliser avec des villes de son importance comme Rennes et Grenoble. Mais tout est à faire pour rattraper dix-huit ans de silence et d'oubli.

PARMI LES ASSOCIATIONS PRESENTES A LA REUNION DU 27 JANVIER

- La Garriga,
- L'Association culturelle, conférences sur l'histoire de Montpellier,
- Les Tréteaux du Midi,
- Le Théâtre quotidien de Montpellier,
- L'Association promotion du Cinéma,
- Aspiranto,
- Office régional du Cinéma,
- Chorale universitaire,
- Chorale scolaire,
- Théâtre de la Rampe,
- Culture et bibliothèque pour tous,
- Les Artistes du Languedoc,
- L'Action pour le Jeune Théâtre A.J.T.,
- L'Association culturelle C.G.T.,
- L'Association culturelle de la Faculté de Médecine,
- Délégation des élèves du Conservatoire,
- Délégation des parents d'élèves du Conservatoire,
- L'Association de l'Enclos Saint-François,
- L'Association de La Gerbe,
- L'Atelier Théâtre de Montpellier
- Education musicale,
- L'Opéra Salon,
- L'Atelier de recherche théâtre,
- L'Atelier lyrique de l'Hérault,
- Ballets Picard,
- Ballets Sud,
- Trio baroque du Languedoc,
- Création et mouvement Montpelliérain,
- Société d'histoire et d'archéologie,
- Compagnie du Cabaret Vert,
- Ballet théâtre du Midi,
- Amicale du théâtre lyrique,
- Association des femmes écrivains,
- Association touristique des cheminsots,
- Académie musicale du Languedoc,
- Association des Amis de l'Université,
- Léon Cordes et la culture occitane,
- France Amérique Latine,
- Association Centre de rencontres,
- Promotion culture,
- Syndicat F.E.N.,
- Théâtre du Fenestrou,
- Chorale A Cœur Joie,
- Association franco-arabe,
- Ciné-club angliciste,
- Université du troisième âge,
- CLEODE - Environnement,
- Association philatélique,
- Club d'échecs,
- L'Aigardent,
- Art - Spiration,
- etc...



POUR DEVELOPPER ET DECENTRALISER LA LECTURE PUBLIQUE

L'ancienne Salle des mariages de l'annexe de la Mairie vient d'être transformée en salle de lecture publique.

Dans le même souci de décentralisation, la municipalité vient de créer deux salles de lecture à La Paillade, une pour adultes, une pour enfants. Et cet effort se poursuivra par la création de nouvelles antennes de quartiers. D'autres réalisations sont à l'étude, soit dans le cadre des Maisons pour Tous, soit grâce à l'utilisation de locaux sociaux. Nous en reparlerons.

Directeur de la publication : Michel GUEORGUEFF
Reportage photographique : Mairie de MONTPELLIER

Imprimerie • Paysan du Midi • - Maurin-Lattes - Dépôt légal 1^{er} trimestre 1978 - N° 821

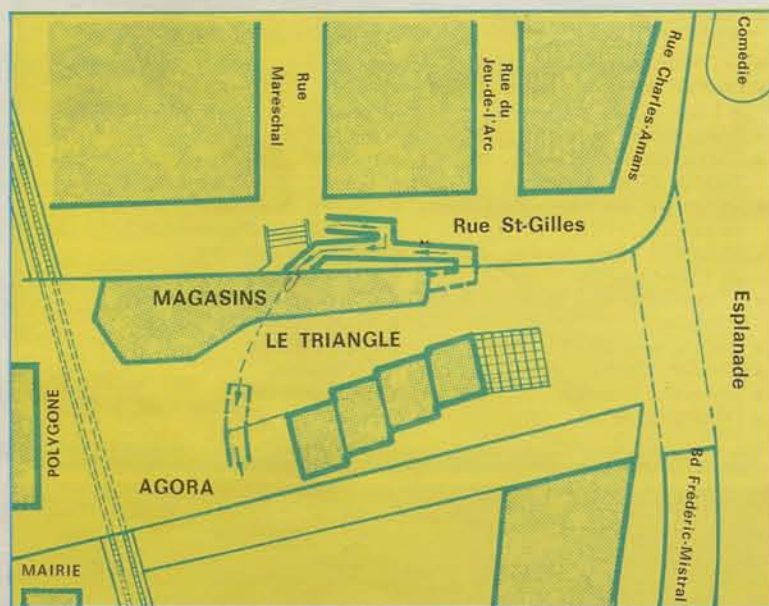
pour faciliter l'accès du centre-ville aux handicapés

Dans le cadre de la politique d'aide aux personnes à mobilité réduite, la Ville de Montpellier a réalisé deux rampes à faible pente destinées à permettre l'accès des handicapés physiques au nouveau quartier du Polygone.

La première rampe, terminée à ce jour, se situe à l'angle de la rue Mareschal, du côté de l'ancien viaduc du chemin de fer d'Intérêt Local et assure la liaison de la vieille ville avec la Galerie Commerciale située sous la dalle du Triangle dite « Allée Jules-Milhaud ».

En cours de réalisation dans l'emprise du Triangle la seconde rampe permettra d'accéder de la Galerie Commerciale à l'Agora puis par le jeu des rampes existantes à l'ensemble commercial et administratif du Polygone.

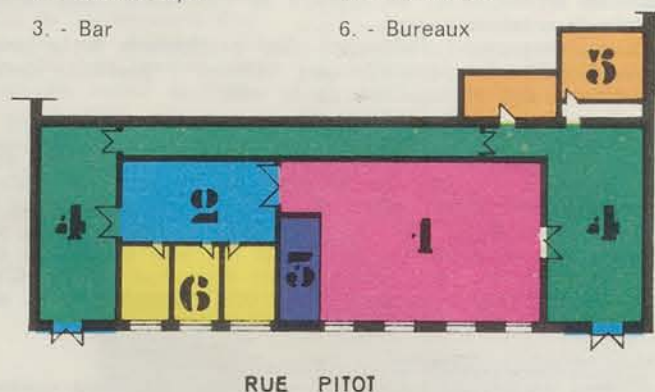
L'ensemble de cette opération financée par le Conseil Municipal au Budget Supplémentaire de 1977 a coûté 157.000 F.



maison régionale et départementale des rapatriés

MAISON RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DES RAPATRIÉS

- | | |
|--|------------------------------|
| 1. - Salle de réunions
(100 places) | 4. - Aires de
circulation |
| 2. - Bibliothèque | 5. - Sanitaires |
| 3. - Bar | 6. - Bureaux |



Voici le plan de la Maison Régionale et Départementale des Rapatriés. Sa réalisation a été décidée par le Conseil Municipal et inscrite au budget de 1978. Les travaux ont été commencés le 24 janvier et seront terminés, si les conditions atmosphériques restent favorables, le 25 mars 1978.

Ces travaux comportent : la réfection totale de la couverture, la construction de murs et de cloisons divisaires, l'installation de menuiseries, les travaux d'électricité, de chauffage, de peinture et de vitrerie, la mise en place d'un plafond et la construction d'un bar.

Ces locaux ainsi aménagés comprendront un ensemble de bureaux, une bibliothèque, un bar et une salle de réunions. Ils seront parfaitement équipés pour recevoir l'ensemble des Associations des Rapatriés de la Région qui pourront ainsi se retrouver dans les murs de l'ancienne caserne des pompiers, rue Pitot.

Le coût global de l'opération s'élève à 410.000 F (soit 41 millions d'anciens francs). Il a été voté par le Conseil Municipal sur présentation du projet par le député-maire Georges Frêche.

les premières salles distribuées pour favoriser la vie associative

Dans son désir de faciliter la vie associative, le Conseil municipal vient de mettre des salles de réunion à la disposition des associations. Vingt parmi celles qui en avaient fait la demande ont déjà été satisfaites. D'autres sont en instance de l'être. Le nombre des salles disponibles étant inférieur aux besoins, ont été retenues d'abord les associations ayant vocation sur toute la ville. Les Associations à caractère culturel ou sportif ont fait l'objet de dossiers séparés actuellement examinés par les commissions correspondantes et ne font donc pas partie de la présente liste. Il en va donc de même pour les Associations de quartiers qui auront des salles dans les Maisons pour tous. D'autres salles ont déjà été trouvées (ville, O.P.A.C., écoles désaffectées) pour La Pompi-gnane, l'Aiguelongue et Les Aubes. D'autres quartiers sont à l'étude dans les mêmes conditions.

ASSOCIATIONS DONT LA DEMANDE DE SALLES A DEJA ETE SATISFAITE

- Croix-Rouge Française : 1 rue Gouan.
- CRFMM - AFRA - CODIRAC : 1 rue Gouan. (3 associations de rapatriés)
- ARPAV (Association de recherche et de productions audio-visuelles) : 3 rue Gouan.
- Association de défense des droits et intérêts des locataires et propriétaires : ancien poste de police du Théâtre.
- Club Loisir et Plein Air : 4 bis impasse Richier-de-Bellevall.
- Eclaireurs et Eclaireuses de France : 5 rue de l'Amandier.
- Comité France-Amérique Latine : Centre International des Jeunes.
- L'Union Féminine Civique et Sociale : 1 rue Embouque-d'Or.
- Association des Retraités Militaires et Veuves de Militaires de Carrière : 1 rue Embouque-d'Or.
- Association Départementale des Veuves Civiles de l'Hérault : 1 rue Embouque-d'Or.
- Association d'Entraide des Pupilles et Anciens

- Pupilles de l'Etat de l'Hérault : 1 rue Embouque-d'Or.
- Confédération Nationale du Logement : 1 rue Embouque-d'Or.
- La FNACA (Association interdépartementale des anciens combattants, victimes de guerre, ascendants, veuves et orphelins de guerre, rapatriés d'A.F.N. et d'O.M.) : 1 rue Embouque-d'Or.
- Union interdépartementale des anciens combattants, victimes de guerre, ascendants, veuves et orphelins de guerre, rapatriés d'A.F.N. et d'O.M. : 1 rue Embouque-d'Or.
- Chorale « A Cœur Joie » : salle de danse du Théâtre.
- Ensemble vocal universitaire de Montpellier : salle de danse du Théâtre.
- Chorale universitaire : salle de danse du Théâtre.
- La Montanharda : salle de danse du Théâtre.
- Union des Vieux de France : local à la Bourse du Travail.
- Comité d'animation des handicapés moteurs : 7 cité Washington.

